



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mines

Question écrite n° 84110

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le fait que Charbonnages de France (CDF) est en train de se désengager totalement par rapport à la gestion de l'après-mines dans le bassin houiller lorrain. Or la fin de l'exhaure va entraîner un relèvement considérable du niveau des eaux souterraines. De ce fait, les remontées de grisou risquent de s'accélérer pendant la période d'ennoyage souterrain. Ce sera d'autant plus grave au niveau des conséquences potentielles que le grisou sera sous pression avec à la fois des risques d'intoxication et d'explosion au jour. Elle souhaiterait qu'il lui indique comment il est envisagé de maîtriser les émanations correspondantes de grisou.

Texte de la réponse

Dans le cadre du dossier d'arrêt définitif des travaux miniers des concessions du bassin houiller lorrain, différentes zones à risques ont été identifiées dans une étude de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Dans ces zones, le grisou sera évacué vers la surface soit par des forages de décompression, soit par des galeries les reliant à des puits ou à une zone susceptible d'être équipée d'un forage de décompression. Parallèlement, un programme de mesure et de contrôle est mis en place : surveillance de la remontée des eaux, de la pression et de la teneur en gaz, ainsi que un contrôle de l'atmosphère dans des endroits représentatifs des lieux propices à des accumulations et définition de seuils d'alerte. Ce dispositif sera maintenu pendant toute la durée de l'ennoyage des travaux miniers. Ces informations ont été portées à la connaissance des élus locaux concernés lors de réunions d'information présidées par le sous-préfet de Forbach.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84110

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 862

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4237